

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMISSION RÉGIONALE STATUTS ET RÈGLEMENTS

Cette saison a été marquée, pour la CRSR, par le suivi des nouveaux DAF qui ont été votés lors de la dernière Assemblée Générale de la Ligue.

Dans un premier temps, la commission a communiqué auprès des clubs évoluant en régional et national en leur précisant leurs obligations : l'objectif est de permettre aux clubs d'évaluer leurs besoins et plus particulièrement les besoins en formation (entraîneurs, arbitres, ...). Il est primordial que les clubs fassent ce bilan au plus tôt dans la saison pour éviter de se retrouver à envisager en catastrophe de former des bénévoles lorsque les formations arrivent voire sont déjà passées ! Nous invitons fortement les clubs à ne pas attendre et à nous contacter dès que des difficultés se présentent. De nombreux acteurs peuvent aider : les ATD et CTR pour la partie technique (formations d'entraîneurs), les CDA et CR pour la partie arbitrage, les commissions de développement pour des actions spécifiques, ...

Dans un second temps, la commission s'est réunie à deux reprises (en décembre puis en février) pour faire un état des éventuels manquements aux DAF des clubs. Il est à noter qu'en plus de ces compte-rendus transmis rapidement après les réunions, les clubs ont pu suivre régulièrement l'évolution de leurs DAF en consultant le document mis en ligne.

Au travers de ces différents éléments, la commission travaille toujours dans l'optique qu'elle s'est fixée depuis plusieurs années à savoir **prévenir plutôt que guérir**.

Pour cette première saison avec les nouveaux DAF, le bilan est très positif : quelques clubs présentent un déficit pour un critère mais comme ils performant sur d'autres critères, ils ne sont pas amendables. Le critère le "moins" réussi concerne celui sur l'entraîneur principal : ceci s'explique par la volonté de durcir légèrement la condition de diplôme de l'entraîneur principal. Nul doute qu'à compter de l'an prochain, les clubs qui présentaient cette année un déficit puissent régulariser au cours de la saison prochaine. Rappelons ici qu'avant d'être une contrainte pour les clubs, un niveau de diplôme suffisant permet d'améliorer les séances d'entraînement et donc favorisent le développement du club.

On peut également noter une nette évolution dans la réussite des DAFA : à la date des fins de championnat, moins de 1 % des points DAFA restaient à obtenir. De nombreux clubs ont précisé à la commission qu'ils disposaient d'arbitres en formation, notamment des jeunes : nous ne pouvons que les féliciter et les inciter à poursuivre ces efforts de formation.

Avec les nouveaux DAF, la commission a souhaité valoriser les clubs qui réussissent le plus à leurs obligations. Ainsi, le classement est le suivant :

1. Entente Choletaise Volley-Ball
2. Jeunesse Sport Couloines
3. Aizenay Volley-Ball

Nous félicitons ces 3 clubs pour leurs performances.

En parallèle du suivi des DAF, la commission a travaillé pour adapter les règlements aux situations qui ont pu être problématiques au cours de la saison et qui nécessitent des éclaircissements.

Le bilan des forfaits et/ou pénalités sur les compétitions jeunes et seniors est légèrement meilleur à celui de l'an dernier mais il est à noter qu'ils sont encore présents en trop grand nombre même si peu de clubs sont sanctionnés (en jeunes, il est toléré un match d'avertissement avant sanction). Il faut dissocier les erreurs sur des licences "sportives" de celles sur les licences d'encadrement. Pour ces dernières, nous proposons au vote une adaptation du règlement en faisant preuve de pédagogie. Par contre, pour les problèmes liés aux licences sportives (le premier étant l'absence du surclassement adéquat), nous rappelons qu'il **ne s'agit pas d'un simple point de règlement mais bien d'une réelle responsabilité du club** (et en premier lieu celle du/de la président(e)). Nous réitérons donc notre alerte à l'ensemble des clubs sur le fait qu'il est nécessaire de vérifier avant le match la réelle qualification des joueur(euse)s.

Nicolas Le Boulaire
Président Commission Régionale des Statuts et des Règlements